AVENANT n°1 à la CONVENTION PÔLE SUD Scène conventionnée pour la danse et la musique 2008-2011

Entre d'une part :

L'État (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace), représenté par Monsieur Pierre-Etienne BISCH , Préfet de la Région Alsace ;

La Ville de Strasbourg, représentée par son Maire, Monsieur Roland RIES, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2011 ;

Le Département du Bas-Rhin, représenté par son Président, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 2 juillet 2012 ;

Ci-après désignés, " les partenaires financeurs " ou " les collectivités publiques "

et d'autre part :

L'association dénommée **Pôle Sud**, représentée par son Président, Olivier Przybylski-Richard ayant son siège social sis 1 rue de Bourgogne à Strasbourg SIRET N°: 778 870 220 00010 Code APE 9004Z Licence d'entrepreneur de spectacles n° N°1-1003594 / N°2-1003595 / N°3-1003596

Ci-après désignée " le bénéficiaire " ou " l'association "

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la convention d'objectifs pluriannuelle « convention Pôle Sud, Scène conventionnée pour la danse et la musique 2008-2011 » en date du 17 octobre 2008 , les parties signataires ont décidé d'un commun accord de conclure un avenant visant à prolonger d'une année supplémentaire la durée de cette convention.

L'objet de l'avenant est de modifier l'article 2 – Durée, l'article 5 – Responsabilité artistique, l'article 7 – Montant des subventions et conditions de paiement.

Article 2 : Durée

La durée de la convention est prolongée d'une année supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 3 : Responsabilité artistique

L'article 5 est modifié comme suit :

L'attribution du label « Scène conventionnée pour la danse et la musique » est étroitement liée au projet artistique développé par l'actuelle direction (Joëlle Smadja). Elle devient caduque en cas de départ de celle-ci.

Les conditions d'un nouveau conventionnement seront réexaminées, en fonction du projet artistique développé par Joëlle Smadja en concertation avec le Comité de suivi de la présente convention élargi à la Région Alsace.

Article 4 : Montant des subventions et conditions de paiement

L'article 7 est modifié comme suit :

La Ville de Strasbourg, l'Etat (DRAC Alsace) et le Département du Bas-Rhin s'engagent à contribuer au financement du programme d'activités de l'association Pôle Sud dans le cadre de son projet artistique et culturel joint en annexe I.

En complément le bénéficiaire s'oblige à rechercher une diversification de ses ressources auprès d'autres partenaires publics (Région, communes, etc.), ou privés qui s'ajouteraient aux financements prévus dans la présente convention et qui feraient l'objet d'accords correspondants.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire ci-dessous :

Domiciliation	Code établissement	Code quichet	N° compte	Clé RIP	Titulaire
Crédit Mutuel	10278	01083	000 1304 5040	34	PÔLE SUD
La canardière					

a) Pour la Ville de Strasbourg

Une subvention globale de 1 100 000 € (UN MILLION CENT MILLE EUROS) est accordée par la Ville de Strasbourg au titre de sa participation au financement du projet artistique et culturel de Pôle Sud pour l'année 2012, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs correspondants de la Ville.

b) Pour l'Etat, dans le cadre de son programme national « Scènes conventionnées »

Le montant prévisionnel total de la subvention accordée par l'Etat (DRAC Alsace) à l'association Pôle Sud pour l'année 2012 est estimé à la somme de 190 000 € (CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS) selon le budget prévisionnel 2012 joint en annexe II. Son montant précis sera notifié ultérieurement à l'association par la Direction régionale des affaires culturelles d'Alsace en fonction des crédits délégués auprès de Monsieur le Préfet de Région Alsace.

c) Pour le Département du Bas-Rhin

Une subvention globale de 20 000 € (VINGT MILLE EUROS) est accordée par le Département du Bas-Rhin au titre de sa participation au financement du projet artistique et culturel de Pôle Sud pour l'année 2012.

Article 5 : Disposition finale

Le présent avenant est établi en cinq exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Les annexes I et II font partie intégrante du présent avenant.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire, ainsi qu'à la Direction Régionale des Finances Publiques du Bas-Rhin.

> Fait à Strasbourg, le 9 février 2012 (en cinq exemplaires originaux)

Pour la Ville de Strasbourg,

Le Maire,

Pour l'Etat,

Le Préfet de la région Alsace,

Roland RIES

Pierre-Etienne BISCH

Pour le Département du Bas-Rhin

Le Président,

Pour l'association Pôle Sud

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL

Olivier Przybylski-Richard

Le Contrôleur Financier en Région

ANNEXES

ANNEXE I

Projet artistique et culturel de Pôle Sud pour l'année 2012 Direction : Joëlle SMADJA

ANNEXE II

Budget prévisionnel 2012

ANNEXE I - Projet artistique et culturel de Pôle Sud pour l'année 2012

I. Projet danse

1 • ETRE AU PLUS PRES DE L'ACTUALITE CHOREGRAPHIQUE

Sont regroupés sous ce chapitre, deux axes indissociables de la diffusion de la danse à Pôle Sud, à savoir : une saison riche et diversifiée et un festival international s'ouvrant aux formes les plus contemporaines de la danse et de la performance.

• Repérage et diffusion en saison

Depuis son origine la programmation de Pôle Sud est largement ouverte aux courants contemporains de l'art chorégraphique. Curieux et avisé, le public a su accompagner toutes les évolutions esthétiques qui agitent cette discipline. C'est dans cette direction que Pôle Sud souhaite investir, un art qui se questionne, qui s'enrichit, s'hybride, se croise à d'autres domaines artistiques. La programmation devra être le témoin de ces mouvements mais aussi assurer un éclairage éclectique sur l'actualité de la danse d'aujourd'hui au niveau local, régional, national et international.

L'organisation actuelle de la diffusion de la danse à Pôle Sud, à savoir, au minimum 10 compagnies invitées par an (hors festival) permet d'offrir un panorama cohérent de la création chorégraphique. Le nombre de représentations par spectacle doit atteindre un minimum de 2 pour pouvoir satisfaire la demande du public mais aussi et surtout donner de bonnes conditions de représentations aux compagnies. Le développement de nos partenariats et du principe de coréalisation entre structures strasbourgeoises nous permet aujourd'hui de mieux absorber financièrement cette mission.

• Un festival international

Le festival "Nouvelles - Danse et Performance" existe depuis 20 ans. Son inscription dans le tissu local, national et international est acquise. Sa programmation très riche (entre 15 et 20 chorégraphes invités) établit un état des lieux de la création contemporaine. Son maillage de partenariats divers, ses espaces de représentations à chaque fois renouvelés et son caractère convivial, en fait l'un des événements attendus de la ville et de la région.

L'interaction artistique entre le festival et la saison danse permet la découverte de nouveaux artistes qui trouvent souvent un prolongement de leur accueil dans les années qui suivent. Pôle Sud a trouvé dans cet événement un espace original de démocratisation de la culture par sa politique de prix et son caractère festif.

2 • ACCOMPAGNER LES ARTISTES ET LE PUBLIC

• Développement de la culture chorégraphique :

Sous ce chapitre, nous retrouvons tout l'engagement politique du lieu, issu de l'éducation populaire, dont le désir est d'accompagner le travail d'un artiste avec le souci de sa réception et de son ouverture vers un large public. La notion de développement de la culture chorégraphique implique la participation active des artistes dans ce processus. Cette mission peut se décliner au travers de tous les chapitres qui vont suivrent dans la mesure où cette transmission et le développement citoyen de l'intérêt pour l'art est et reste au cœur de tout le projet de Pôle Sud.

L'artiste à Pôle Sud est à la fois respecté dans sa dimension "spectacle" mais il est aussi sollicité dans sa dimension de "transmetteur". Accompagner les artistes ET le public signifie la mise en place de rencontres, de conférences, lectures-démonstrations, répétitions publiques, masterclasses, etc... pour une meilleure compréhension de l'œuvre présentée.

L'accent doit continuer à être mis sur le développement des publics, de son intérêt, de sa fidélisation, de son renouvellement et de sa diversité culturelle.

L'expérience de Pôle Sud dans ce domaine et sa situation géographique particulière, lui assure aujourd'hui un savoir faire et une confiance qui permettront à ce secteur de l'action culturelle de se développer encore au fil des ans.

• Les résidences d'artistes

Le projet et la structure architecturale de Pôle Sud permettent d'accueillir des artistes en résidence dans de bonnes conditions. Déclinée sous plusieurs formes la résidence permet de répondre à plusieurs objectifs de développement culturel.

Les résidences longues :

Les artistes choisis dans ce cadre ont l'occasion et les moyens de développer un projet complet incluant la création, la présentation d'un répertoire, un programme d'actions culturelles et surtout un travail en réseau avec une multitude de partenaires locaux. Chaque résidence est l'occasion d'une rencontre originale entre une ville, ses habitants, ses institutions, associations ou groupes et un artiste. La durée de la résidence dépend de l'artiste. Pôle Sud expérimente ce type de processus depuis près de 20 ans et les résultats sont significatifs.

Le nouveau projet de Pôle Sud désire continuer dans ce domaine tout en se donnant la possibilité de « tuiler » plusieurs résidences afin de diversifier les offres et d'être plus réactif aux nombreuses demandes.

• Les coproductions

La création chorégraphique régionale, nationale ou internationale nécessite des moyens de production indispensables au renouvellement des projets et au rayonnement des équipes. Les scènes conventionnées remplissent un rôle important dans ce domaine et le maillage sur le territoire national de ce programme permet à de nombreuses compagnies de bénéficier de ce type d'apport financier. Pôle Sud est un des acteurs de la région dans ce domaine. Souvent soumis aux aléas financiers, ce sont des budgets que Pôle Sud souhaite pérenniser avec une affectation claire chaque année.

Afin de bien répartir les efforts, nous souhaitons cibler ces aides sur 4 points prioritaires :

- la coproduction de création régionale
- la coproduction dans le cadre des résidences
- la coproduction à destination de projets inscrits dans un réseau de partenaires nationaux ou internationaux afin d'assurer à ces projets une réelle diffusion.

Au-delà des apports numéraires, Pôle Sud doit rester un partenaire actif des compagnies par des apports en industries prenant différentes formes :

- Prêt de studios
- Prêt de matériel, mise à disposition de l'équipe technique
- Logistique et conseils, mailing, regard extérieur etc...

• La formation des amateurs

Dans chaque quartier de la ville et de la communauté urbaine, l'opportunité de prendre des cours de danse existe mais nulle part cette possibilité est associée directement à un théâtre. La formation initiale et la formation professionnelle ne sont pas du ressort de Pôle Sud. Deux conservatoires assurent une part de ces objectifs. Toutefois, Pôle Sud a toujours inscrit dans son projet un volet formation. Principalement a destination d'un public amateur, la formation à Pôle Sud se décline sous forme d'ateliers hebdomadaires, de stages, masterclasses et laboratoires ponctuels organisés tout au long de l'année.

- Des ateliers de création pour les danseurs amateurs : Au fil des ans, l'enseignement dans l'école de danse a plus ou moins suivi les courants esthétiques présents dans la programmation du lieu. Le nouveau projet propose de renforcer ce mouvement et de sortir de la structure traditionnelle d'une école de danse pour proposer des ateliers en lien avec la programmation mais aussi a destination de publics spécifiques : Petite enfance, adolescents, parents-enfants , séniors, handicapés (handidanse). Le programme proposé sera complété par des interventions d'artistes invités par le théâtre.
- Des ateliers ponctuels pour public amateur : l'expérimentation de l'univers d'un artiste par la pratique corporelle, même ponctuelle, renforce la compréhension de l'œuvre et crée un lien sensible entre les chorégraphes et le public. Cette opportunité de "rencontre physique" sera aussi proposée à divers groupes partenaires : écoles, universités, enseignants, entreprises etc...

3. CONSOLIDER ET ELARGIR A LA REGION UN RESEAU DE COOPERATION CULTURELLE

Quand Pôle Sud a été créé en 1989, nombreux de ses partenaires actuels n'existaient pas encore. Aujourd'hui, la Ville de Strasbourg , le Département du Bas-Rhin et plus largement la Région Alsace disposent de nombreuses structures culturelles, lieux de formations artistiques, centres d'art, musées, médiathèques etc...

Pôle Sud fut un pionnier en matière de partenariats et de coréalisations. L'expérience acquise et l'identification des compétences de chacun permettent aujourd'hui de mettre en œuvre de nouvelles actions qui vont au-delà de la mutualisation des moyens.

Cette coopération peut se développer dans 2 directions : la diffusion et la formation

• Coopération culturelle et développement des publics : diffusion

La question centrale de ces collaborations est la circulation et l'élargissement des publics autour de projets communs.

Les différents opérateurs s'associent alors pour atteindre cet objectif.

Cette mise en commun des moyens financiers et de communication est reconnue comme efficace. Pôle Sud agit dans ce sens depuis des années et désire renforcer ce type d'actions.

• Coopération pédagogique : formation

Depuis plusieurs années Pôle Sud est considéré comme lieu ressource dans le domaine de la mise en place d'actions de formation en direction des amateurs, des étudiants ou des enseignants. La venue d'artistes à Pôle Sud peut être l'occasion pour d'autres opérateurs d'organiser soit une formation, un stage professionnel, une conférence, une intervention à l'université etc... Pôle Sud désire être un relais spécifique et cohérent entre l'artiste et des demandes extérieures. Ces interventions doivent être planifiées sur le long terme et être l'objet de conventions entre les structures.

• Etre en synergie avec des projets portés par d'autres partenaires

Au titre de la coopération artistique Pôle Sud est régulièrement sollicité pour participer à l'élaboration de programme danse inscrit dans d'autres projets. Une façon de développer la diffusion de la danse et d'en ouvrir la visibilité à des publics inscrits dans d'autres dynamiques et parfois sur des thématiques différentes. Ce travail de synergie est un axe intéressant qui devrait pouvoir se développer au-delà de la Ville.

Pôle Sud est par ailleurs un des membres fondateur du groupe de réflexion « Strasbourg Festival » qui réunit 7 festival de création à Strasbourg (Musica, Ososphère, Jazz d'Or, Giboulées de la Marionnette, Artefact, Nouvelles et Premières).

• Coopération artistique au niveau régional, national et international

Au niveau régional

Clairement identifié au niveau régional comme un Pôle ressource en matière de danse, Pôle Sud doit aujourd'hui mettre à profit et en partage son expérience dans ce domaine.

L'information et la formation des programmateurs de la région sont souvent un frein à la diffusion de la danse dans la région. Une collaboration de l'Agence Culturelle d'Alsace peut être mise en place pour développer des actions de sensibilisation mais aussi mettre en place un réseau de diffusion en région.

Aux niveaux national et international

Pôle Sud fait partie d'un réseau de coopération national et international par son existence même dans le cadre de la diffusion et de la coproduction. De nombreux réseaux plus ou moins formels travaillent activement dans le domaine de la danse et des résidences d'artistes.

Les Centres Chorégraphiques Nationaux, les Centres de Développement Chorégraphique, les Petites Scènes Ouvertes, les Repérages à Lille, le réseau re-connaissance de Grenoble, le réseau Web, Culture des Suds etc... autant d'organisations avec lesquelles Pôle Sud est proche et qui désirent entamer avec nous un travail de partenariat.

4. ETRE UN LIEU DE FABRIQUE DE PROJETS SPECIFIQUES ET INNOVANTS

• Des projets associant artistes professionnels et amateurs

Les résidences chorégraphiques à Pôle Sud sont depuis près de 20 ans l'occasion d'expérimentations culturelles passionnantes. Dans chacun des projets de résidence l'un des volets a concerné la création d'événements spécifiques et éphémères réunissant des artistes et des participants amateurs.

La réussite de ces projets révèle le formidable engagement d'un public venant de tous les horizons (âges, provenances, expériences, catégories sociales etc...) et notre capacité à les motiver sur des projets ambitieux animés par des professionnels de renom.

Ces expériences nécessitent une organisation et une infrastructure solide qui sont possibles grâce à l'ensemble du dispositif de partenaires que Pôle Sud a su fidéliser au fil des ans et la confiance des amateurs concernés est aujourd'hui un levier formidable pour l'élaboration de nouveaux projets.

• Un laboratoire d'expérimentations artistiques

Au-delà du caractère événementiel de certains projets impliquant professionnels et amateurs, Pôle Sud est en mesure de mettre en place des projets de transmission d'œuvres et/ ou d'expérimentation de concepts chorégraphiques pour des artistes.

5 • PARTICIPER AU RAYONNEMENT D'UN TERRITOIRE, DE SES HABITANTS, DE SES ARTISTES ET DE SON PATRIMOINE EN RENOUVELANT OU INVENTANT DES FORMES DE REPRESENTATIONS

Le Festival Nouvelles, les résidences d'artistes, les actions culturelles développées par Pôle Sud depuis des années ont permis de développer des actions artistiques dans des lieux inédits : Piscines, médiathèques, rues, parcs, administrations, bureaux, studios, parvis, petites salles, grandes salles, appartements, musées, galeries d'arts, écoles, universités, lycées, etc... Cette approche permet un rapprochement évident du public et des œuvres mais permet aussi de travailler avec des contraintes stimulantes pour les artistes.

L'art dans l'espace public est probablement une des meilleures entrées pour la démocratisation culturelle. L'expérience de Pôle Sud est grande dans ce domaine et le nouveau projet désire renforcer cet axe propice à de nombreux partenariats ponctuels.

• Sur un quartier

L'arrivée de Pôle Sud sur le quartier de la Meinau il y a 20 ans a été un élément positif pour la valorisation du quartier et de ses habitants. Bien intégré dans son site et en lien avec le tissu local, Pôle Sud est un des seuls équipements culturels de la Ville installé dans un quartier périphérique. Son projet artistique est compris et accepté par tous et des projets sont organisés régulièrement avec des partenaires ou des espaces publiques de la Meinau (Centre Socioculturel – BMS - Plage du Baggersee, Place de l'Île de France...)

L'inscription de projets artistiques sur le quartier se fait en fonction des projets des artistes et en lien avec d'autres événements (présentation de saison, festival, résidence). Priorité est toutefois donnée aux établissements scolaires du quartier qui reçoivent en leur sein les ateliers pédagogiques et qui sont les premiers retenus pour les réservations de spectacles. Cette inscription doit continuer et se développer.

• Sur une ville, un territoire

Une grande partie des projets développés dans le chapitre 4 sont prévus pour être réalisés en site urbain ou patrimonial. La danse est probablement l'un des vecteurs les plus pertinents pour révéler un espace, un bâtiment ou une déambulation urbaine.

De nombreux projets ont déjà vus le jour et ils réservent à chaque fois de vrais moments de curiosités et de surprises pour les passants. Strasbourg est une ville disposant d'un patrimoine architectural exceptionnel et Pôle Sud est en capacité de réunir des artistes expérimentés pour en révéler de nouveaux aspects.

II. Projet Musique

La musique est inscrite dans le projet de Pôle Sud depuis son origine mais depuis 1989 le paysage culturel de la région a changé.

A l'ouverture de Pôle Sud, il n'existait pas de lieux de spectacle programmant une saison jazz sur une jauge de 300 places et Pôle Sud est devenu très vite et pendant plus de 15 ans la référence dans ce domaine.

Sans jamais avoir remis en cause la qualité artistique de la programmation, le public se répartit aujourd'hui sur plusieurs autres lieux (Schiltigheim, Cité de la Musique, Espace Django Reinhardt, autres lieux de la CUS...). Afin de prendre en compte ces changements sur le territoire, le projet musique de ces 3 prochaines années désire se concentrer sur des objectifs parallèles à ceux de la danse mais déclinés différemment.

1 • DIFFUSION ET ELARGISSEMENT DES PUBLICS

Comme pour la danse, la programmation musicale à Pôle Sud s'établit sur le long terme. Déclinée à l'échelle d'une saison (d'octobre à juin) elle donne sa place à la fois aux grands ambassadeurs du jazz comme aux nouveaux projets de la scène nationale et internationale. Pôle Sud programme chaque année entre 10 et 12 soirées regroupant une quinzaine de formations musicales. Dans le cadre de sa mission de diffusion, Pôle Sud doit continuer à proposer une offre riche et diversifié dans le domaine du jazz et des musiques improvisées tout en expérimentant de nouveaux dispositifs afin d'élargir le public et de renouer avec la scène locale.

• Les concerts en salle

La qualité acoustique et la jauge de la salle de spectacle permettent une programmation très ouverte sur plusieurs courants du jazz contemporain. Ce mode de représentation frontale et confortable est un des atouts du lieu. Ces concerts doivent être la base du projet de diffusion.

• Les concerts clubs

Le changement de localisation du bar offre une nouvelle opportunité d'espace dans l'ancien local situé sous la salle de spectacle. Au-delà du concert en salle, le jazz s'écoute aussi traditionnellement dans des espaces confinés et conviviaux. Afin de relier ce nouvel espace aux concerts de la saison, nous désirons proposer, à partir de la saison prochaine des deuxièmes parties de soirée "club" confiés artistiquement à des musiciens de la scène locale.

• Les projets spéciaux

De nombreux projets originaux ont déjà été présentés au fil des ans (ciné concerts, jazz et BD, musique et danse, opéra jazz etc...). La proximité et l'opportunité de croisements qu'offre la programmation danse et musique de Pôle Sud ont été l'occasion d'associer des artistes reconnus de la scène du jazz à des chorégraphes de renom. Il existe aujourd'hui de nombreux projets dans ce cadre et l'une des particularités du nouveau projet de Pôle Sud sera de les mettre en avant.

• Les collaborations avec d'autres partenaires

L'inscription de la programmation jazz en novembre avec Festival Jazzdor est un événement qu'il faut maintenir. Cette synergie nous conforte et donne l'occasion de projets plus ambitieux par la mutualisation de nos moyens. Dans le même esprit de partenariats d'autres projets avec le Festival Musica sont proposés.

Dans notre politique d'ouverture, il peut être envisagé de nous ouvrir également à certains projets musicaux portés par la Cité de la Musique, Artefact, l'espace Django Reinhardt, Schiltigheim Culture ou la Reithalle d'Offenbourg.

• La circulation des publics

L'élargissement des publics passe aussi par l'invention de nouveaux dispositifs de circulation des publics. A l'instar du parcours danse initié avec l'Opéra du Rhin et le Maillon, il est prévu de créer un parcours jazz reliant 4 opérateurs culturels : Pôle Sud, Le festival Jazzdor, Schiltigheim Culture et la Reithalle d'Offenbourg. Un parcours de 8 dates coordonnées, reflétant plusieurs courant du jazz et proposé dans le cadre d'un abonnement commun.

• La mise en place d'actions pédagogiques renforcées

Comme pour la danse, une scène conventionnée musique se doit de développer la pratique et la culture musicale associées à une programmation.

Ce type d'action embrasse tout un territoire de possibles : les masterclasses, conférences, les rencontres après spectacles, films et documentation etc...

Ces actions de formation et de développement de la culture musicale trouvent toute leur légitimité dans la proximité de l'école de musique du quartier. Inscrite dans le dispositif des écoles de musique de la Ville de Strasbourg, l'école de musique peut être un terrain d'expérimentation pédagogique passionnant.

Directement porté par Pôle Sud ou organisé en collaboration avec d'autres partenaires, il existe un fort potentiel à Strasbourg et dans sa région. La Cité de la musique, le Cedim, le réseau des écoles de la CUS ainsi que certains lieux dans la grande région pourraient bénéficier de la présence d'artistes pour mettre en place des formations mutualisées.

2. LA CREATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Pour maintenir la vivacité et l'originalité d'une offre artistique, il faut pouvoir accompagner certains projets grâce à plusieurs dispositifs combinatoires.

La création jazz n'exige pas le même type d'accompagnement que la danse car les projets peuvent émaner non pas d'une compagnie constituée mais d'un groupe d'artistes à géométrie variable. Ainsi naissent chaque année de nouvelles formations dont le répertoire varie en fonction du projet du moment. Un même musicien peut donc se retrouver impliquer dans plusieurs projets musicaux à la fois.

Le principe que Pôle Sud désire proposer est d'être un espace ouvert et réactif pouvant intervenir sur plusieurs niveaux :

- Aide à la création
 Prêt d'espaces de répétition et d'enregistrements.
- Aide à la production Part de coproduction ou préachat
- Aide à la recherche Prêt d'espaces de travail pour mise en place d'un répertoire ou d'un concept de mise en scène.
- Aide au développement d'une pédagogie associée à un spectacle Certains artistes mettent en place des interventions pédagogiques en lien avec leur répertoire. Pôle Sud peut être un lieu d'expérimentation et de réflexion dans ce domaine aussi.
- Résidences musicales

De courtes durées, ces résidences musicales peuvent être dédiées à la création, la recherche, la pédagogie.

ANNEXE II - Budget prévisionnel 2012

Compte	Libellé	Prev 2012
60410000	ACHAT SPECTACLE	263 000
60421000	APPORTS EN CO PRODUCTION	20 000
60430900	RESIDENCE ARTISTIQUE	75 000
60440000	ACTION CULTURELLE	7 000
60460000	CONSEIL ARTISTIQUE	12 500
60	ACHATS ARTISTIQUES	377 500
60610000	EAU	1 000
60620000	CARBURANT	1 530
60630000	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 346
60631000	FOURN. PETITS EQUIPEMENTS	3 570
60640000	FOURNITURES DE BUREAU	4 000
60653000	FOURNIT REGIE ET SPECTAC.	7 956
60655000	FOURNIT MAT AUDIO VISUEL	510
60670000	FOURNITURES DIVERSES	500
60681000	PRESSING	100
60710000	APPROVISIONNEMENT BAR	4 000
60720000	ACHATS BAR ALIMENTATION	1 000
60	ACHATS	26 512
61110000	SOUS-TRAITANCE	6 000
61111000	SS TRAITANCE ENTR LOCAUX	10 000
61111111	SS TRAIT.ATELIERS ACTIVIT	10 000
61310000	LOCATION DE MATERIEL	20 000
61320000	LOCATIONS D'INSTRUMENTS	3 000
61330000	LOCATIONS DE VEHICULES	2 000
61520000	ENTR/REPARATION BATIMENT	1 500
61530000	ENTR/REPARAT.MATERIEL	1 000
61550000	ENTR/REPARATION VEHICULES	1 500
61560000	MAINTENANCE	7 000
61610000	ASSURANCES	9 000
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	1 000
61840000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	1 000
61	SERVICES EXTERIEURS	73 000
62230000	HONORAIRES DE CONCEPTION	24 000
62260100	HONORAIRES EXPERT COMPTAB	5 610
62268000	HONORAIRES AUTRES	6 500
62310000	PUBLIC/ANNONCES INSERTION	28 000
62360000	CATALOGUES IMPRIM AFFICHE	27 000
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS	500
62481000	TRANSPORT MATERIEL DECORS	8 185
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 000
62530000	ARTISTES VOYAGES ET DEPLA	33 500
62530500	ARTISTES HEBERGEMENTS	30 830
62531000	ARTISTES DEFRAIEMENTS	15 000
62531500	FRAIS DE REGIE TECHNIQUE	500
62560000	MISSIONS	2 500
62570000	RECEPTION GENERALE	10 000
62580000	RECEPTION DES ARTISTES	3 000
62610000	TELEPHONE	6 500
62620000	AFFRANCHISSEMENT	8 000
62630000	ABONNEMENT BOITE POSTALE	100
62710000	SERVICES BANCAIRES ET ASS	800
62810000	COTISATIONS DONS POURBOI.	600
62850000	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000
62880000 62	FRAIS DE FORMATION AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 000 226 125
02	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	220 123

Compte Libellé	Prev 2012
----------------	-----------

63120000	TAXE APPRENTISSAGE	2 649
63330000	PARTIC.FORMATION CONTINUE	10 956
	TAXES DIVERSES	0
63781000		0
63	IMPOTS, TAXES	13 605
- 55	IIII 010, IPAE0	13 003
64444000		405,000
64111000	SALAIRES BRUTS PERMANENTS	465 000
64111500		5 000
64112000		77 000
64120000	CONGES PAYES	4 500
64130000	SALAIRES BRUTS INTERMITT.	49 000
64130100	SALAIRES BRUTS ARTISTES	6 000
64130100	IDEMNITES STAGIAIRES	3 500
64140000	INDEMNITE DE DEPART RETRAITE	0
64511000	URSSAF DES PERMANENTS	141 000
64512000	URSSAF DES PROFESSEURS	10 010
64513000	URSSAF DES INTERMITTENTS	16 500
64521000	PREVOY.NC PERMANENTS	4 700
	PREVOYANCE NC PROFESSEURS	1 040
64523000	PREVOYANCE NC INTERMITT.	275
64524000		5 170
	PREVOYANCE SANTE	8 385
	RETRAITE NC PERMANENTS	30 550
64532000		6 160
	AUDIENS RETRAITE INTERMIT	3 575
	RETRAITE CADRES PERMANENT	9 400
64541000	POLE EMPLOI PERMANENTS	20 210
64542000	POLE EMPLOI PROFESSEURS	3 388
64543000	POLE EMPLOI INTERMITTENTS	4 015
64580000	CAISSE CONGES SPECTACLES	8 140
64580500	MEDECINE DU TRAV INTERMIT	176
64590000	CHARGES PAT/CONGES PAYES	1 800
64710000	CHEQUES RESTAURANT	14 000
64740000		6 775
64740000	VERST FCAP / CC ENTR CULT	0
64750000		1 899
64800000	AUTRES CHARGES DE PERSONN	2 300
64	CHARGES DE PERSONNEL	909 468
04	CI IFI (CEO DE I EI COI III)	303 1 00
65160000	SACEM SACD	22 500
65170000	DROITS AUTEUR	
65810000	CHARGES DIVERSES GEST.CT	4 000
		200
65830000	REMBOURST BOURSES MUSIQUE	0 700
65	AUTRES CHARGES	26 700
	140400	100
66110000	AGIOS	100
66	CHARGES FINANCIERES	100
	Laura	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLE	0
67	DOT AUX AMORT. ET PROV.	0
	T	T
68110000	DOT AMORTS ET P ACTIVITES	4 400
68111000	DOT AMORTS ET PR SPECTAC	33 600
68150000	DOT AUX PROV IFC	16 000
68	DOT AUX AMORT. ET AUX PROV.	54 000
695100	IMPÔTS STE	5 000
69	IMPÔTS	5 000
69	IMPOTS	5 000
69	IMPOTS COMPTES DE CHARGES	5 000 1 712 010

Compte Libellé	Prev 2012
----------------	-----------

70610000	RECETTES BILLETTERIE	90 000
70620000	RECETTES ARRIERE PLANS	3 000
70641000	RECETTES ECOLE DE MUSIQUE	40 000
70641500	RECETTES ECOLE DE DANSE	28 000
70680000	RECETTES PARTENARIAT	14 000
70710000	RECETTES BAR	7 000
70	VENTES DE PRODUITS	182 000
74111100	ONDA	12 000
74111200	DRAC	190 000
74121000	CONSEIL REGIONAL	30 000
74131000	CONSEIL GENERAL	20 000
74133000	CONSEIL GENERAL ECOLE MUSIQ;	3 500
74141000	VILLE DE STRASBOURG	1 100 000
74142000	VILLE STRASB ECOLE MUSIQ.	47 000
74145000	SUBVENTION CUS	79 000
74147000	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	10 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 491 500
75110000	ADHESIONS/ CARTES	4 600
75710000	REPRISE SUBVENT INVESTISS	15 283
75500000	SPONSORS	2 000
75810000	PRODUITS GESTION COURANTE	2 000
75	AUTRES PDTS	23 883
70440000		
76110000	REVENUS COMPTES BANCAIRES	7 627
76710000	PRODUITS S/CESSIONS FCP	0
76	PRODUITS FINANCIERS	7 627
77200000	PRODUITS / EXERCICE ANT.	I 0
76	PRODUITS FINANCIERS	0
70	TRODOTTOTINATOLERO	
78150000	REPRISE SUR PROV IFC	0
78	REPRISES AMORT. ET PROV.	0
7040000	LTDANIOS DE QUADOSO SOS: ***	
79130000	TRANSF DE CHARGES FORMATI	7 000
79	TRANSFERTS DE CHARGES	7 000
7	COMPTES DE PRODUITS	1 712 010
		1712310